

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 24 septembre 2019, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le 30 septembre 2019 à 20 h30 sous la présidence de Monsieur Michel ROUSSY.

Nombre de conseillers : 70

Nombre de conseillers présents à la séance : 52

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre de conseillers représentés : 13

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Michel ROUSSY, Pierre MATHONIER, Philippe GRANIER, Alain BRUNEAU, Daniel FABRE, Charles DELAMAIDE, Christian POULHES, Jean-Paul NICOLAS, Alain COUDON, Xavier DALL'AGNOL, Catherine AMALRIC, Ginette APCHIN, Jean-Pierre ASTRUC, Michèle BIGEON, Jean BRUEL, Angélique BRUGERON, Christelle CHASTEL, Serge CHAUSI, Marc FLAGEL, Geneviève DELPUECH, Guy DELPUECH, Philippe FABRE, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Stéphane FRECHOU, Nathalie GARDES, Christian GASTON, Bernadette GINEZ, Frédéric GODBARGE, Michelle LABLANQUIE, Sylvie LACHAIZE, Evelyne LADRAS, Serge LAUBY, Nicole LOUBEYRE, Géraud MARCASTEL, Sylvie MARIOU, Florence MARTY, Roger MAURE, Magali MAUREL, Philippe MAURS, Jean-Antoine MOINS, René PAGIS, Daniel PAPON, Gérard PRADAL, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Jeanine TEISSEDE, Jean-Luc TOURLAN, Bernard TIBLE, Denise VALAT, Jean-Louis VIDAL, Thierry VOLLET

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Christophe PESTRINAUX (représenté par Pierre MATHONIER), Jean-Pierre ROUME (représenté par Denise VALAT), Valérie BENECH (représentée par Daniel PAPON), Agnès COURCHINOUX (représentée par Gérard PRADAL), Jean-Pierre DABERNAT (représenté par Michel ROUSSY), Christian DAIX (représenté par Jean-Antoine MOINS), Delphine FLEURY (représentée par Magali MAUREL), Michel JABIOL (représenté par Serge CHAUSI), Jean-Luc LENTIER (représenté par Christelle CHASTEL), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Claudine FLEY), Angélique MARTINS (représentée par Michelle LABLANQUIE), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Anne SOULA (représentée par Florence MARTY)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Valérie GREIVELDINGER, Georges JUILLARD, Paulette LAUBIE, Patrick MADAMOUR

Monsieur Bernard TIBLE a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2019_137 : FINANCES / DÉCISION MODIFICATIVE 2019/02 **Rapporteur : Monsieur Daniel FABRE**

La présente décision modificative 2019/02 concerne le Budget Principal et le Budget Annexe de l'Eau de la CABA.

Concernant la section d'investissement du Budget Principal, la subvention d'intérêt commun versée à la Ville d'Aurillac concernant la « diminution de l'impact visuel des containers » est réduite pour s'adapter au coût réel des investissements attachés à cette opération. Les crédits ainsi dégagés sont réaffectés pour financer (à même hauteur) un nouveau projet porté par la commune et relatif à « l'accessibilité des quais de bus et à l'aménagement de la piste cyclable de la rue des Carmes ».

Sur la section de fonctionnement de ce même budget, des subventions complémentaires sont versées à diverses associations dont l'attribution d'un prix dans le cadre des « rendez-vous étudiants », la transhumance entre la vallée du Lot et le volcan Cantalien, l'organisation des manifestations « Ruralitic » et « 145^{ème} concours National Salers » qui pour ce dernier aura lieu en marge du Salon de l'Habitat et des Loisirs.

Sur le Budget Annexe de l'Eau, des crédits complémentaires sont nécessaires pour permettre le traitement des opérations d'ordre attachées au transfert des frais d'études vers les comptes d'imputation définitifs qui correspondent à ceux des immobilisations

qu'ils ont permis de réaliser.

Le détail de ces différentes modifications figure dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter la Décision Modificative 2019/02 en tant qu'elle concerne le Budget Principal et le Budget Annexe de l'Eau de la CABA, ceci conformément aux tableaux joints en annexe.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Michel ROUSSY.

Envoyé en préfecture le 02/10/2019

Reçu en préfecture le 02/10/2019

Affiché le



ID : 015-241500230-20190930-DEL_2019_137-DE

DECISION MODIFICATIVE 2019/02

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Compte	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaire
INVESTISSEMENT							
204	2041412	815	FIMA	Subv d'équipement versées aux communes membres - Bât et install.	100 000,00		Subvention d'intérêt commun "accessibilité quais bus et piste cyclable rue des Carmes"
204	2041412	830	FIMA	Subv d'équipement versées aux communes membres - Bât et install.	-100 000,00		Baisse de la subvention d'intérêt commun "diminution impact visuel des containers"
					0,00	0,00	
FONCTIONNEMENT							
022	022	020	FIMA	Dépenses imprévues de fonctionnement	-16 500,00		
65	6574	23	ECON	Subv de fonctionnement aux associations et autres org de droit privé	500,00		Versement d'un prix dans le cadre des "rendez-vous étudiants" 2018 à la Manufacture
65	6574	830	FIMA	Subv de fonctionnement aux associations et autres org de droit privé	1 000,00		Transhumance entre Vallée du Lot et Volcan Cantalien
65	6574	90	FIMA	Subv de fonctionnement aux associations et autres org de droit privé	2 000,00		Organisation de la manifestation Ruralitic, subv. à "Mon Territoire Numérique"
65	6574	90	FIMA	Subv de fonctionnement aux associations et autres org de droit privé	13 000,00		Concours National Salers, subv. au "Groupe Salers Evolution"
					0,00	0,00	

BUDGET EAU						
Chapitre	Compte	Gestionnaire	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaire
INVESTISSEMENT						
041	21351	ORDI	Installations géné., agenc. et aménag. des bâtiments d'expl.	3 000,00		Passage des frais d'études dans comptes définitifs
041	2031	ORDI	Frais d'études		3 000,00	Passage des frais d'études dans comptes définitifs
				3 000,00	3 000,00	